

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise à disposition, à titre payant, du foyer Henri Rigole à un particulier**

N° : VA\_DEC2024\_7

Service : Protocole, manifestations et sécurité

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

De mettre à disposition, à titre payant, le foyer Henri Rigole à :

- M. Jeret Nicolas, du 20 au 21 janvier 2024 au prix de 510,00 € TTC.

Une convention sera signée pour cette mise à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 9 janvier 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-200314-AU-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 15 janvier 2024